

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

12^{ème} DINGHY 12 **Samedi 27 et dimanche 28 Avril 2024 au Lac de Maine Angers** **Autorité Organisatrice : NDC Voile Angers** **Grade 5B**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - **RAS**
- 1.5 - RAS
- 1.6 - RAS

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 RAS
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://www.ndcvoileangers.com/regate/nos-regates/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est au PAVOA et ligne est consultable à l'adresse
<https://www.ndcvoileangers.com/regate/nos-regates/>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Tous les bateaux de la classe DINGHY 12 pieds pour le dimanche
- 4.1 **RAS**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a)** Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les mineurs.

- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (sur le site du club) et en l'envoyant, avec les droits requis, à NDC VOILE Angers, 75 avenue 49000 Angers jusqu'au 10/06/2023.

4.4 RAS

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : RAS

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>DINGHY 12</i>	<i>30€</i>

Insérer tous les droits requis pour courir.

[Sont inclus <description>] Dans « description », inclure les points tels que les festivités comprises en cas de tarif unique les englobant.

5.2 Autres frais : repas coureurs et organisateurs, sur place ; pré-inscription souhaitée avant le 15 Avril 2024.

Montant 25€ (voir bulletin d'inscription)

6 PUBLICITE

6.1 RAS

6.2 RAS

7 RAS

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>27/04/2024</i>	<i>9h</i>	<i>10h30</i>

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : RAS

8.3 Jours de course :

Date		Classe(s)
27 Avril 2023	11h : Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutesséries
	19h30 : repas coureurs et organisateurs, sur place ; pré-inscription souhaitée avant le 15 Avril 2024	Toutesséries
28 Avril 2023	10 h00 : heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutesséries
	Pas de départ de course après 15h00	Toutesséries

8.4 Nombre de courses : Voir Instructions de courses

8.5 RAS

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après
15h00

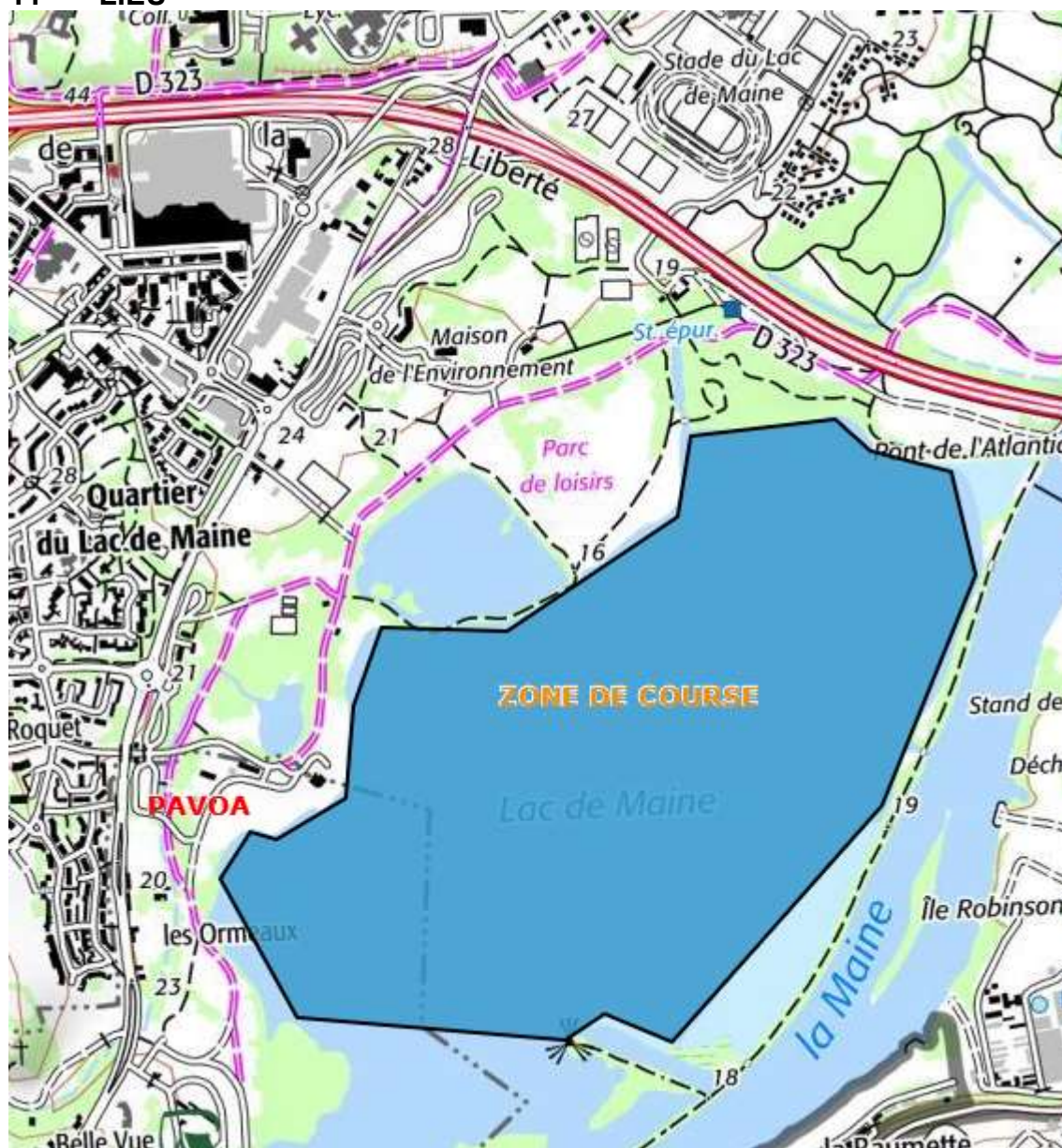
9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

RAS

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

RAS

11 LIEU



12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type construit

12.2 L'emplacement de la zone de course est décrit enannexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

14.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à minima de l'Annexe A des règles de l'ISAF.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

RAS

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

RAS

17 PLACE AU PORT

RAS

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : RAS

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

.....
Hébergements à proximité du lieu de régates :

EthicsEtapes lac de Maine Angers
49 avenue du lac de Maine
49000 ANGERS
02 41 22 32 10

Hôtel MERCURE : Hôtel Mercure Lac de Maine
2 rue du Grand Launay
49000 ANGERS
02 41 48 02 12

Hôtel Campanile : Hôtel Campanile Angers Ouest Beaucouze
Zac de l'Hoirie
49070 Beaucouze
02 41 36 06 60

Bon Pasteur : hostellerie Bon Pasteur
18 rue Mairie-Euphrasie Pelletier
49100 Angers
resas@bonpasteur-hostellerie.org
Tel : 0241721280

Restauration rapide : Boulangerie de l'horloge
Square de Penthière